

Le gouvernement renonce aux grands panneaux publicitaires à l'entrée des petites villes

Le Monde | • Mis à jour le | Par [Rémi Barroux](#) et [Laetitia Van Eeckhout](#)



La réforme de l'affichage publicitaire autorisant les grands panneaux (de 4 m sur 3 m, ou « quatre par trois ») à l'entrée des petites communes a été abandonnée par le gouvernement. Les ministres de l'écologie et de l'économie, Ségolène Royal et Emmanuel Macron, ont indiqué, mardi 9 février, à l'occasion du lancement de la communauté « [Green Tech](#) » (alliance de la révolution numérique et de la transition énergétique), que les règles ne seraient pas assouplies.

« Nous allons en [revenir](#) au texte initial qui ouvre la possibilité d'affichage pour les grands stades à l'occasion de la coupe d'[Europe](#) de [football](#) de juin et juillet », a indiqué M^{me} Royal. Le texte se limite donc à l'autorisation de panneaux – ne pouvant [excéder](#) 50 m² – et ne pouvant s'élever à plus de 10 m du sol, « sur l'emprise des équipements sportifs » d'une capacité d'au moins 15 000 places assises – soit une cinquantaine de stades concernés.

Ce dispositif avait été voté dans le cadre de [loi Macron](#) sur l'activité et la croissance de juillet 2015. Il visait à [fournir](#) aux collectivités des [recettes](#) supplémentaires afin de [rénover](#) les grands stades à l'occasion d'événements sportifs majeurs, en particulier l'Euro de football.

C'est lors de la rédaction du décret d'application de cette mesure qu'avait été introduite une nouveauté : la possibilité pour les règlements locaux de publicité intercommunaux d'autoriser des panneaux sur pied de 12 m² dans toutes les petites [villes](#) faisant partie d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants – contre 100 000 actuellement.

Lire aussi : [Le gouvernement revient sur l'interdiction de certains panneaux d'affichage publicitaire](#)

« Mesure pas consensuelle »

Mardi matin, Ségolène Royal a précisé que la consultation organisée par son ministère sur ce [projet](#) de libéralisation de l'affichage avait connu un large succès, avec plus de 60 000 réponses entre le 15 janvier et le 9 février. « 99 % des contributions sont défavorables à la diffusion des panneaux publicitaires dans tous les paysages français. (...) C'est très positif, cela montre l'attachement des élus locaux, qui auraient pu [être](#) tentés par un rendement financier à court terme, et des habitants à leurs paysages », a-t-elle déclaré, rappelant au passage qu'elle était ministre de l'[environnement](#)

lors de l'adoption de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, en janvier 1993.

Emmanuel Macron a donc rejoint la position de M^{me} Royal qui affirmait, vendredi 5 février, qu'elle « ne signera[it] pas le décret en l'état ». « A court terme, nous sommes parfaitement d'accord pour abandonner une mesure qui n'était pas consensuelle », a déclaré le ministre de l'économie.

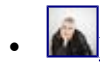
« Pollution visuelle majeure »

Cette marche arrière du gouvernement réjouit les associations de défense des paysages. « Ces panneaux publicitaires, qui constituent une pollution visuelle majeure, étaient interdits dans les petites communes depuis les années 1980 », rappelle Pierre-Jean Delahousse, président de Paysages de France. Les organisations non gouvernementales regrettent néanmoins que la mesure concernant les stades n'ait pas elle aussi été retirée. « A part faire un cadeau à Decaux [une des plus grosses sociétés d'affichage urbain], le maintien de cette mesure n'est pas compréhensible, d'autant que les deux tiers des stades se situent en ville », relève Benoît Hartmann de France nature environnement.

Pour les ONG, cette autorisation pour les stades apporte un nouveau coup de canif à la loi Grenelle 2 de 2010, qui avait pour objet de renforcer la protection du paysage. « Sous la pression des publicitaires, cette loi avait déjà introduit une dérogation, en autorisant l'installation de panneaux géants, lumineux et animés, dans les gares et les aéroports », relève Michel Blain, de l'association Agir pour les paysages. Pour Benoît Hartmann, « il y a pourtant de multiples autres voies de faire de la publicité qu'en dégradant la qualité de vie des Français ».

- [Laetitia Van Eeckhout](#)

Journaliste au Monde **Suivre** [Aller sur la page de ce journaliste](#)



- [Rémi Barroux](#)

Journaliste au Monde